



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 17 janvier 2012

Objet : priorité de mobilité des équipiers de renfort

Monsieur le directeur,

Lors des questions diverses de la dernière CAP SPPNO du 15 décembre 2011, nos représentants vous ont interrogé, ainsi que le président de cette instance, au sujet des équipiers de renforts et de leurs vœux de mobilité.

En effet, cela fait maintenant plus de trois ans que ces agents complètent les manques d'effectifs dans les différents centres d'intervention avec une manière de servir exemplaire et pour ces raisons, nous estimons qu'ils mériteraient d'être prioritaires lors des prochaines mobilités de personnels.

D'ailleurs, avec les élus présents, vous avez estimé que cette demande était légitime et acceptable dans la mesure des postes disponibles dans chaque casernement.

Afin de rassurer ces agents qui avaient l'impression d'avoir été oubliés, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer les dispositions que vous allez mettre en œuvre pour eux par rapport aux prochaines mobilités.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN